

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2019
Foyer rural – 60 rue de Provins
77560 VILLIERS-SAINT-GEORGES**

Vendredi cinq avril deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au foyer rural de Villiers-Saint-Georges 60 rue de Provins – 77560 Villiers-Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 27/03/2019
Date d'affichage : 27/03/2019
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 51

Pouvoirs : 12
Nombre de votants : 63
Séance : n°2

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Pierre ANDRE (Bezalles), Michel MILLET (Boisdon), Véronique NEYRINCK (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Jean-Pierre NUYTENS (Chalautre-la-Petite), Jean-Claude RAMBAUD (Champcenest), Annick LANTENOIS (La Chapelle Saint-Sulpice), Dominique VERDENET, Evelyne D'HAINAUT (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Fretoy), Patrice CAFFIN, Patricia SOBCZAK (Jouy-le-Châtel), Guy-Jacques PAGET (Léchelle), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI (Longueville), James DANÉ (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Jean-Pierre ROCIPON (Melz-Sur-Seine), Nicolas FENART (Montceaux-les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Josiane MARTIN, Dominique GAUFILLIER, Marie-Pierre CANAPI, Éric JEUNEMAITRE, Chérifa BAALI-CHERIF, Patricia CHEVET, Hervé PATRON, Maria-Isabel GONCALVES, Bruno POLLET, Laurent DEMAISON (Provins), Laurence GARNIER (Rupéreau), Pierre MARTINAND (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Jean-François NOUZE (Saint-Loup de Naud), Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jeanine BOURCIER (Soisy-Bouy), Éric TORPIER, Cécile CHARPENTIER (Sourdun), Tony PITA, Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Martial DORBAIS (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jérôme BENECH, Ghislain BRAY, Isabelle ANDRE (Provins).

Pouvoirs de : Michel LEROY (Bannost-Villegagnon) à Patrice CAFFIN (Jouy-le-Châtel), Francis PICCOLO (Longueville) à Martine CIOTTI (Longueville), Virginie BACQUET (Provins) à Chérifa BAALI-CHERIF (Provins), Christian JACOB (Provins) à Olivier LAVENKA (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Patricia CHEVET (Provins), Chantal BAIOCCHI (Provins) à Maria-Isabel GONCALVES), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Laurent DEMAISON (Provins), Delphine PRADOUX (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin du Boschet) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Josèphe LINA (Sainte-Colombe) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Antonio NAVARRETE (Sainte-Colombe) à Véronique NEYRINCK (Cerneux).

Secrétaire de séance : Dominique GAUFILLIER (Provins).

Le quorum est atteint, plus de la moitié des conseillers communautaires sont présents. La séance est déclarée ouverte.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2019

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2019 a été adressé aux conseillers communautaires le 27 mars 2019, par voie postale, avec les convocations pour la présente séance.

Aucune observation n'est parvenue à ce jour. Aucune observation n'est faite en séance. Le procès-verbal de la séance du 8 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

oOo

Rendu compte des délégations exercées par le Président

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, "lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant".

Dans le cadre de ce dispositif, le Président de la Communauté de Communes du Provinois a signé les actes suivants :

- **Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le cinéma Le Remy de Provins pour le développement culturel cinématographique :**

L'exploitante du cinéma Le Remy s'est engagée auprès de la Communauté de Communes du Provinois à promouvoir et favoriser un cinéma de qualité par la mise en œuvre d'événements spécifiques.

La Communauté de Communes versera annuellement au cinéma Le Remy une subvention de 10 000 €.

Convention conclue pour 4 ans du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2022.

Convention visée par le contrôle de légalité le 08 février 2019.

- **Signatures de conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne :**

Pour des prestations de service accueil de loisirs « Périscolaire » avec :

- L'A.L.S.H de Villiers-Saint-Georges.

Convention conclue du 5 septembre 2018 au 31 décembre 2021.

- Les A.L.S.H de Chenoise, Provins, Longueville et Jouy-le-Châtel.

Conventions conclues du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Pour des prestations de service accueil de loisirs « extrascolaire » avec :

- Les A.L.S.H de Chenoise et Provins.

Conventions conclues du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

- Villiers-Saint-Georges.

Convention conclue du 5 septembre 2018 au 31 décembre 2021.

Ces conventions définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de la C.A.F.

Conventions visées par le contrôle de légalité les 13 février et 04 mars 2019.

- **Signature d'une convention d'adhésion entre la Communauté de Communes du Provinois et la Direction Générale des Finances Publiques :**

Pour une adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

Le service de paiement en ligne de la DGFiP, dénommé PAYFIP, permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer par carte bancaire ou par prélèvement unique, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public.

Convention conclue pour une durée indéterminée.
Convention visée par le contrôle de légalité le 12 février 2019.

Le conseil communautaire prend acte de ces signatures.

oOo

Budget principal : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Le Compte de Gestion 2018 du budget principal était joint aux notes de synthèse.

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances, présente le Compte de Gestion du Budget Principal de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2018.

Le Compte de Gestion est le reflet du Compte Administratif mais vu de la trésorerie principale, puisqu'un E.P.C.I applique le principe de séparation de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Président et du comptable.

On y retrouve exactement les mêmes éléments que dans le Compte Administratif.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Budget Principal et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Trésorier de Provins.

oOo

Les votes des Comptes Administratifs requièrent l'élection d'un président de séance. En effet, le Président de la Communauté de Communes peut assister à la discussion mais ne doit pas prendre part au vote,

Il est procédé à l'élection d'un Président de séance. Monsieur Jean-Pierre NUYTTENS présente sa candidature.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire élit Monsieur Jean-Pierre NUYTTENS, Président de séance.

oOo

Budget principal : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018

Le Compte Administratif 2018 du budget principal était joint aux notes de synthèse.

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances, présente le Compte Administratif du budget principal qui retrace le bilan de l'année écoulée.

Le Compte Administratif décrit les opérations effectuées en fonctionnement et investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

Les informations financières et fiscales de la Communauté de Communes du Provinois sont retracées dans les ratios ci-dessous :

Informations statistiques		Valeurs
Population totale (INSEE)		35 723
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)		(fiche individuelle DGF) nc
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel adhère : CCP, Communauté de Communes du Provinois		

Informations fiscales (1)			réf fiche individuelle 2018
Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du potentiel Fiscal par habitants de la strate
Fiscal	Financier	(population DGF)	
CCP	8 517 843	9 999 007	232,785193
			284,139495

Informations financières - RATIOS		Valeurs	Moyennes nationales (données 2016)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	446,82	277,00
2	Produit des impositions directes/population	166,61	272,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	520,96	326,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	75,20	78,00
5	Encours de dette/population	171,85	184,00
6	DGF/population	41,46	56,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (3)	13,1%	38,3%
8	Dépenses de fonct. Et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	89,7%	90,5%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	14,4%	24,1%
10	Encours de la dette/recettes de fonctionnement (2)	33,0%	56,5%

La section de fonctionnement et d'investissement en vue d'ensemble :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2018
Opérations réelles	15 961 748
SOUS TOTAL	15 961 748
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	917 029
TOTAL	16 878 777

Recettes de Fonctionnement	CA 2018
Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté	1 673 696
Intégration Syndicat Gendarmerie	136 915
Opérations réelles	16 936 700
SOUS TOTAL	18 747 312
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	245 750
TOTAL	18 993 062

Dépenses d'investissement	CA 2018
Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté	1 111 174
Opérations réelles	2 935 824
SOUS TOTAL	4 046 998
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	249 902
TOTAL	4 296 900

Recettes d'investissement	CA 2018
Chapitre 1068, Couverture du déficit	1 152 583
Intégration Syndicat Gendarmerie	233 656
Opérations réelles	1 258 337
SOUS TOTAL	2 644 576
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	921 181
TOTAL	3 565 757

La section de fonctionnement et d'investissement par services :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Opérations réelles	16 288 029	15 602 284	15 764 116	15 961 748
Finances	12 771 764	11 817 960	11 865 415	11 644 674
Culture	300 499	56 363	65 485	91 449
Centre Aquatique	115 750	122 754	95 360	98 558
Transport	456 705	432 727	437 335	483 777
Portage de repas	49 245	203 592	212 711	221 874
ALSH	202 066	131 319	127 190	123 754
RAM	10 310	11 666	9 850	11 703
Développement Economique et travaux	313 045	309 069	385 270	424 046
Développement durable		226 180	226 808	234 821
GEMAPI				82 551
Ressources Humaines	1 715 333	1 952 810	2 070 721	2 178 390
Ecole de Musique		16 158	3 573	5 537
Administration Générale	166 490	204 575	112 016	130 668
Numérique	32 382	32 759	34 287	34 294
Formation des Elus	1 222	172		-242
Affaires juridiques	103 768	38 157	20 141	26 524
Tourisme	49 451	46 023	96 728	169 370
Urbanisme				
SOUS TOTAL	16 288 029	15 602 284	15 764 116	15 961 748
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	3 885 922	734 492	704 732	917 029
TOTAL	20 173 951	16 336 776	16 468 848	16 878 777

Recettes de Fonctionnement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Chapitre 002, Resultat de fonctionnement reporté	2 586 545	2 638 286	1 071 146	1 673 696
Intégration Syndicat Gendarmerie				136 915
Opérations réelles	19 639 626	16 886 678	17 980 897	16 936 701
Finances (dont reprise de provision)	18 464 745	15 661 580	16 419 521	15 282 321
Culture				
Centre Aquatique				
Transport	149 632	124 500	140 530	143 579
Portage de repas	50 571	201 219	194 062	221 770
ALSH	469 854	172 918	325 929	319 072
RAM	76 542	95 191	91 009	87 943
Développement Economique et travaux	359 101	336 947	391 079	418 463
Développement durable				
Ressources Humaines	44 877	163 125	226 024	233 363
Ecole de Musique		81 973	137 869	142 088
Administration Générale	731	45 774	6 826	680
Numérique				
Formation des Elus				
Affaires juridiques	1 000	500		1 639
Tourisme	22 572	2 950	47 948	85 783
Urbanisme				
SOUS TOTAL	22 226 171	19 524 964	19 052 043	18 747 312
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	586 065	203 485	243 084	245 750
TOTAL	22 812 236	19 728 449	19 295 127	18 993 062

Dépenses d'investissement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Chapitre 001, Déficit d'investissement reporté	271 584		2 381 460	1 111 174
Opérations réelles	1 582 797	3 549 052	2 682 788	2 935 824
Développement Economique	1 022 305	1 796 846	1 143 866	804 109
Travaux chaussée de la Comtesse			89 938	232 214
Pôle Gare	161 535	447 679	530 087	386 987
Maison de Santé Villiers Saint Georges	1 388	160 342	7 264	
City Stades et Skate Park			257 315	19 586
ALSH	8 218	24 295	13 456	17 867
Fonds de concours Saint Loup de Naud			11 329	
Chemin de fer touristique			42 405	96 751
Maison de Santé de Chenoise	177 861	459 702	26 777	912
MSU		338 743	141	
ZAC du Provinois	660 000	480 000		
Gendarmerie VSG	11 340	26 460	4 486	1 775
Travaux divers	8 579	7 590	1 056	
Bâtiment Sourdur	3 350			
Maison de santé Sourdur				35 456
Dispensaire VSG				4 240
Carrelage				
Auberge de Chenoise				
Zone de la Noëlle				
Numérique		1 208 236	1 032 486	777 000
Centre Aquatique	546 075	473 403	485 958	485 958
Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable				31 944
Travaux de sectorisation des capteurs				
Friche de Longueville				2 700
Terrain Montceaux Les Provins - aire de co voiturage				40 000
Mise en accessibilité arrêts de bus				
Ecole de musique		62 159	9 306	33 134
Administration Générale	14 219	10 628	5 134	15 281
RAM	198		2 398	954
Tourisme, randonnée et scénographie VSG		7 780	3 640	2 500
Finances	680 193	709 566	688 493	742 244
Remboursement du capital	661 339	666 246	673 967	729 552
Cautions				3 265
Avance Budget Lotissement	18 854	43 320	14 526	9 427
Dépense d'équilibre				
Restes à réaliser				
SOUS TOTAL	2 534 574	4 258 618	5 752 741	4 046 998
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	586 065	203 485	357 511	249 902
TOTAL	3 120 639	4 462 103	6 110 251	4 296 900

Recettes d'investissement	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Chapitre 001, Excédent d'investissement reporté		1 183 593		
Chapitre 1068, Couverture du déficit	358 044		2 320 527	1 152 583
Intégration Syndicat Gendarmerie				233 656
Opérations réelles	60 266	162 558	1 859 391	1 258 337
Développement Economique	59 185	46 288	997 060	256 900
Travaux chaussée de la Comtesse			29 979	60 516
Pôle Gare		46 288	417 082	79 865
Maison de Santé Villiers Saint Georges				58 758
City Stades et Skate Park			85 446	6 531
ALSH				5 000
Chemin de fer touristique				46 230
Maison de Santé de Chenoise			349 244	
MSU			115 308	
ZAC du Provinois				
Béton	19 185			
Bâtiment Sourdur	40 000			
Maison de santé Sourdur				
Zone de la Noëlle				
Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable				15 872
Travaux de sectorisation des capteurs				
Friche de Longueville				
Terrain Montceaux Les Provins - aire de co voiturage				
Mise en accessibilité arrêts de bus				
Ecole de musique			20 719	
RAM				
Tourisme, randonnée et scénographie VSG, Bungalow				
Finances	1 082	116 270	141 612	283 459
Cessions				
Cautions				2 106
Emprunt d'équilibre			700 000	700 000
Restes à réaliser				
SOUS TOTAL	418 310	1 346 151	4 179 918	2 644 576
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	3 885 922	734 492	819 159	921 181
TOTAL	4 304 232	2 080 643	4 999 077	3 565 757

La section de fonctionnement et d'investissement par chapitres :
(Présentation comptable)

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Opérations réelles				
Chapitre 011, Charges de gestion courante	1 444 590	1 560 751	1 527 717	1 643 605
Chapitre 012, Charges de personnel	1 639 455	1 885 916	1 998 015	2 090 084
Chapitre 014, Atténuation de produits	5 432 948	5 432 950	5 377 853	5 286 895
Chapitre 022, Dépenses imprévues				
Chapitre 65, Autres charges de gestion courante	6 338 496	6 457 274	6 606 871	6 734 975
Chapitre 66, Charges financières	270 233	241 242	216 534	205 920
Chapitre 67 68, Charges exceptionnelles	1 162 308	24 150	37 126	269
SOUS TOTAL	16 288 029	15 602 284	15 764 116	15 961 748
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	3 885 922	734 492	704 732	917 029
TOTAL	20 173 951	16 336 776	16 468 848	16 878 777

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Opérations réelles				
Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté	2 586 545	2 638 286	1 071 146	1 673 696
Intégration Syndicat Gendarmerie				136 915
Chapitre 012 013, Atténuation de charges	3 321	3 780	13 109	27 513
Chapitre 70, Produits des services, domaine et divers	251 953	596 964	710 974	777 438
Chapitre 73, Impôts et taxes	13 119 331	13 363 114	13 461 397	13 546 938
Chapitre 74, Dotations, subventions et participations	2 987 381	2 414 537	2 393 220	2 245 469
Chapitre 75, Autres produits de gestion courante	438 027	328 661	395 371	333 970
Chapitre 76, Produits financiers				
Chapitre 77, Produits exceptionnels	2 839 612	79 623	6 827	5 374
Chapitre 78, Reprise sur provision		100 000	1 000 000	
SOUS TOTAL	22 226 171	19 524 964	19 052 043	18 747 312
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	586 065	203 485	243 084	245 750
TOTAL	22 812 236	19 728 449	19 295 127	18 993 062

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Opérations réelles				
Déficit d'investissement	271 584		2 381 460	1 111 174
Chapitre 020, Dépenses imprévues				
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves				
Chapitre 13, Subventions d'investissement				
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	661 339	666 246	673 967	732 817
Chapitre 20, Immobilisations incorporelles	42 791	15 026	5 698	40 066
Chapitre 204, Subventions d'équipement versées	564 929	1 684 139	1 619 711	1 265 458
Chapitre 21, Immobilisations corporelles	172 996	200 546	45 286	97 525
Chapitre 23, Immobilisations en cours	820 935	1 649 341	1 012 094	790 531
Chapitre 27 et 45, Immo financières / compta distincte		43 320	14 526	9 427
SOUS TOTAL	2 534 574	4 258 618	5 752 741	4 046 998
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	586 065	203 485	357 511	249 902
TOTAL	3 120 639	4 462 103	6 110 251	4 296 900

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Opérations réelles				
Excédent d'investissement		1 183 593		
Couverture si déficit	358 044		2 320 527	1 152 583
Intégration Syndicat Gendarmerie				233 656
024 vente de patrimoine				
Chapitre 10, Dotations, fonds divers et réserves	542	90 413	129 108	283 459
Chapitre 13, Subventions d'investissement	59 185	46 288	1 017 779	272 772
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	540	7 003	712 504	702 106
Chapitre 21 Immobilisations corporelles				
Chapitre 23, Immobilisations en cours				
Chapitre 27 et 45, Immo financières / compta distincte				
Autre		18 853,84		
SOUS TOTAL	418 310	1 346 151	4 179 918	2 644 576
SOUS TOTAL Opérations d'ordre	3 885 922	734 492	819 159	921 181
TOTAL	4 304 232	2 080 643	4 999 077	3 565 757

PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement (16 878 777 € en dépenses) a été consommé à 94.6 % (hors opérations d'ordre).

- **27 513 € (chapitre 013)** de remboursement d'arrêts maladie par CPAM et assurances
- **777 400 € de produits des services (chapitre 70)**, dont :
 - 189 000 € de produits en provenance des A.L.S.H
 - 222 000 € pour le portage de repas
 - 93 000 € pour le Conservatoire du Provinois
 - 186 000 € de mise à disposition de personnel
 - 84 000 € de refacturation de charges aux locataires
- **13.547 M€ des produits de fiscalité (chapitre 73)**, dont :
 - 5.320 M€ d'OM
 - 5.952M€ de TH TF et CFE
 - 1.168 M€ de CVAE
 - 0.383 M€ de TASCOT
 - 0.309 M€ de FNPIC
 - 0.083 M€ de taxe de séjour
- **2.245 M€ de dotations (chapitre 74)** : DGF, compensations TH et TF ... 119 000 € du Département (transports et musique), 73 000 € d'Ile de France Mobilités
- **0.334 M€ de produits de gestion (chapitre 75)**, dont 319 000 € de loyers
- **5 374 € (chapitre 77)** correspondent à des remboursements d'assurance et régularisations

PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4 296 900 € de dépenses d'investissement, dont 1 111 174 € de déficit reporté de 2017 et dont les grandes masses sont les suivantes :

- 0.777 M€ pour le lancement du numérique
- 0.486 M€ de subvention d'équilibre vers le centre aquatique
- 0.729 M€ de remboursement en capital
- 0.387 M€ pour l'aménagement du Pôle Gare
- 0.232 M€ de travaux Chaussée de la Comtesse
- 0.097 M€ pour l'installation du chemin de fer touristique
- 0.020 M€ pour la fin des travaux des city-stades et du skate-park et 0.018 M€ de travaux à l'ALSH des Hauts de Provins
- 0.035 M€ pour le début des travaux de la maison de santé de Sourdun
- 0.486 M€ de subvention d'équilibre au budget annexe du centre aquatique
- 0.040 M€ destiné à une aire de co-voiturage
- 0.032 M€ pour le lancement du schéma directeur d'alimentation en eau potable
- 0.033 M€ d'instruments de musique

3 565 757 € de recettes d'investissement :

- **2 644 576 € (hors opération d'ordre), dont :**
 - 283 459 € de FCTVA
 - 1 152 583 € de couverture du déficit et 233 656 € d'intégration du syndicat de gendarmerie

- 700 000 € d'emprunt
- 272 772.15 € de subventions, dont :
 - C3D : 216 086.56 €
 - 60 516 € sur les travaux Chaussée de la Comtesse
 - 44 051.36 € sur le Pôle Gare
 - 6 531.20 € de solde pour les city-stades et le skate-park
 - 46 230 € pour le chemin de fer touristique
 - 58 758 € pour la maison de santé de Villiers-Saint-Georges
 - FDTR (Région) : 35 813.59 € pour le Pôle Gare
 - CAF : 5 000 € pour les investissements des A.L.S.H de 2016
 - AESN : 15 872 € sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable (sur la partie AMO)

Les Restes à réaliser : 483 294.79 € en dépenses et 184 566.67 € en recettes

Au total, la Communauté de Communes a clôturé son exercice 2018 avec un résultat de 1 084 413.90 € :

- Déficit d'investissement de - 1 029 871.87 € (dont restes à réaliser)
- Excédent de fonctionnement de 2 114 285.77 €

Monsieur NUYTTENS constate une baisse des dotations 2019.

Le Président indique qu'en effet, cette baisse des dotations a affecté un certain nombre de petites communes. La Communauté de Communes du Provinois a bénéficié d'une augmentation de 9 520 € sur sa DGF 2019 (dotation de compensation + DGF de base), soit + 0.64 %.

Toutefois, la DGF de base est passée de 1 077 788 € en 2014 à 378 592 € en 2019, soit une baisse de -64.87 %

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Sous la présidence de Jean-Pierre NUYTTENS, Président de séance, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget Principal.

oOo

Budget annexe du S.P.A.N.C : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Le Compte de Gestion 2018 du budget annexe du S.P.A.N.C était joint aux notes de synthèse.

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances, présente le Compte de Gestion du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour l'exercice 2018.

Le Compte de Gestion est le reflet du Compte Administratif mais vu de la trésorerie principale, puisqu'un E.P.C.I applique le principe de séparation de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Président et du comptable.

On y retrouve exactement les mêmes éléments que dans le Compte Administratif.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Budget annexe du S.P.A.N.C et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Trésorier de Provins.

oOo

Budget annexe du S.P.A.N.C : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018

*Le Compte Administratif 2018 du budget annexe du S.P.A.N.C
était joint aux notes de synthèse.*

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances, présente le Compte Administratif du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui retrace le bilan de l'année écoulée :

- 208 117.24 € de dépenses d'investissement
(Tranche 2 et contrôles diagnostics)
- 188 225.35 € de recettes d'investissement (facturations des contrôles diagnostics et de conformité aux particuliers, principalement sur les tranches 1 et 2, avec encaissement d'un acompte de l'AESN de 76 344 € et reliquats des tranches 5 et 6)
- Excédent d'investissement 2017 de 125 620.34 €
- Restes à réaliser : 74 500 € en recettes
- 95 913.57 € de recettes de fonctionnement (Excédent de fonctionnement de 2017)
- 1 299.90 € de dépenses de fonctionnement (remboursement de facture)

Ce budget a clôturé son exercice 2018 avec un résultat de 273 842.12 € :

- Excédent d'investissement de 180 228.45 € (dont restes à réaliser)
- Excédent de fonctionnement de 93 613.67 €

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Sous la présidence de Jean-Pierre NUYTTENS, Président de séance, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du S.P.A.N.C.

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	1 299,90	0,00	-1 299,90
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		94 913,57	94 913,57
	Résultats à affecter	1 299,90	94 913,57	93 613,67
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	208 117,24	188 225,35	-19 891,89
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		125 620,34	125 620,34
	Solde global d'exécution	208 117,24	313 845,69	105 728,45
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement			
	Investissement		74 500,00	74 500,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	208 117,24	388 345,69	180 228,45
Résultats cumulés 2018 <i>(y compris RAR en Inv)</i>		209 417,14	483 259,26	273 842,12
Reprise anticipée 2018	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			93 613,67
Résultat global de la section de fonctionnement 2018				93 613,67
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018				105 728,45
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018				74 500,00
Excédent de financement de la section d'investissement				180 228,45
Couverture du besoin de financement 2018 (compte 1068)				0,00
Solde du résultat de fonctionnement				93 613,67

oOo

Budget annexe du lotissement : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Le Compte de Gestion 2018 du budget annexe du lotissement était joint aux notes de synthèse.

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances, présente le Compte de Gestion du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2018.

Le Compte de Gestion est le reflet du Compte Administratif mais vu de la trésorerie principale, puisqu'un E.P.C.I applique le principe de séparation de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Président et du comptable.

On y retrouve exactement les mêmes éléments que dans le Compte Administratif.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du budget annexe du lotissement et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Trésorier de Provins.

oOo

Budget annexe du lotissement : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018

Le Compte Administratif 2018 du budget annexe du lotissement était joint aux notes de synthèse.

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances, présente le Compte Administratif du budget annexe du lotissement qui retrace le bilan de l'année écoulée.

Ce budget annexe se tient en comptabilité M14, gestion de stock, et sert à décrire les travaux d'aménagement des zones de Poigny et de Longueville et les frais financiers des prêts mis en place pour supporter ces aménagements.

Toutes les dépenses de ce budget sont supportées en fonctionnement, et des écritures d'ordre permettent, en fin d'année, de basculer ces dépenses dans des comptes de stocks, jusqu'à leur vente.

On y retrouve en 2018 :

- 2 055 197.48 € de dépenses d'investissement
 - o 7 495.57 € de remboursement de capital
 - o 2 047 701.91 € d'opérations d'ordre pour constater les stocks de terrain en fin d'année
- 2 055 197.48 € de recettes d'investissement
 - o 9 426.92 € de subvention d'équilibre du budget principal (avance)
 - o 2 045 770.56 € d'opérations d'ordre annulant le stock initial en début d'année
- 2 049 633.26 € de recettes de fonctionnement
Provenant des mêmes opérations d'ordre de constatation des stocks
- 36 243.59 € d'excédent reporté de 2017
- 2 049 633.26 € de dépenses de fonctionnement
 - o 1 931.35 € d'intérêts
 - o Le reste concerne toujours les mêmes opérations d'ordre

Ce budget a clôturé son exercice 2018 avec un résultat de 36 243.59 € :

- Résultat nul en investissement
- Excédent de fonctionnement de 36 243.59 €

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Sous la présidence de Jean-Pierre NUYTENS, Président de séance, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du lotissement.

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	2 049 633,26	2 049 633,26	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		36 243,59	36 243,59
	Résultats à affecter	2 049 633,26	2 085 876,85	36 243,59
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	2 055 197,48	2 055 197,48	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>			0,00
	Solde global d'exécution	2 055 197,48	2 055 197,48	0,00
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	2 055 197,48	2 055 197,48	0,00
Résultats cumulés 2018 <i>(y compris RAR en Invt)</i>		4 104 830,74	4 141 074,33	36 243,59
Reprise anticipée 2018	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			
	Report en fonctionnement en Recettes			36 243,59
Résultat global de la section de fonctionnement 2018				36 243,59
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018				0,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018				0,00
Besoin de financement de la section d'investissement				
Couverture du besoin de financement 2018 (compte 1068)				
Solde du résultat de fonctionnement				36 243,59

oOo

Budget annexe du centre aquatique : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018

Le Compte de Gestion 2018 du budget annexe du centre aquatique était joint aux notes de synthèse.

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances, présente le Compte de Gestion du budget annexe du centre aquatique pour l'exercice 2018.

Le Compte de Gestion est le reflet du Compte Administratif mais vu de la trésorerie principale, puisqu'un E.P.C.I applique le principe de séparation de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Président et du comptable.

On y retrouve exactement les mêmes éléments que dans le Compte Administratif.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du budget annexe du centre aquatique et donne quitus de sa gestion à Monsieur le Trésorier de Provins.

oOo

Budget annexe du centre aquatique : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018

Le Compte Administratif 2018 du budget annexe du centre aquatique était joint aux notes de synthèse.

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances, présente le Compte Administratif du budget annexe du centre aquatique qui retrace le bilan de l'année écoulée :

- 485 957.92 € de dépenses d'investissement
 - o loyer à AUXIFIP, emphytéote
- 521 467.92 € de recettes d'investissement :
 - o 485 957.92 € de subvention d'équilibre du budget principal
 - o 35 510.00 € de reports d'excédent de 2017
- Restes à réaliser : 35 510 € en dépenses
- 507 222.94 € de recettes de fonctionnement
 - o 4 763 € de redevance d'exploitation facturée à Com Sports,
 - o 502 459.94 € (chapitre 77)
 - 451 025.40 € de subvention d'équilibre du budget principal
 - 4 262.06 € de reversement de la TEOM par Vert Marine
 - 2 300.00 € de pénalités appliquées à Com Sports
 - 44 872.48 € d'écritures de régularisations
- 507 222.94 € de dépenses de fonctionnement
 - o 53 880.94 € (chapitre 011)
 - 15 891.08 € de loyer AUXIFIP (frais de gestion)
 - 24 568.00 € de taxes foncières
 - 13 421.86 € d'assurances
 - o 453 342.00 € à Com Sports

Ce budget a clôturé son exercice 2018 avec un résultat de 0 €, puisqu'équilibrer par la subvention d'équilibre du budget principal

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Sous la présidence de Jean-Pierre NUYTENS, Président de séance, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du centre aquatique.

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2018	507 222,94	507 222,94	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		0,00	0,00
	Résultats à affecter	507 222,94	507 222,94	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2018	485 957,92	485 957,92	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		35 510,00	35 510,00
	Solde global d'exécution	485 957,92	521 467,92	35 510,00
Restes à réaliser au 31/12/2018	Fonctionnement			
	Investissement	35 510,00	0,00	-35 510,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	521 467,92	521 467,92	0,00
Résultats cumulés 2018 <i>(y compris RAR en Invst)</i>		1 028 690,86	1 028 690,86	0,00
Reprise anticipée 2018	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00
Résultat global de la section de fonctionnement 2018				0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement 2018				35 510,00
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018				-35 510,00
Besoin de financement de la section d'investissement				0,00
Couverture du besoin de financement 2018 (compte 1068)				0,00
Solde du résultat de fonctionnement				0,00

oOo

Vote du taux 2019 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères –Régime général

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances, rappelle que par délibération du 2 décembre 2013, le conseil communautaire a institué à compter du 1^{er} janvier 2014, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) sur le territoire.

La Communauté de Communes du Provinois est composée depuis le 1^{er} janvier 2019 de 39 communes. Seules 38 communes sont concernées par ce régime général puisque la commune de Saint-Martin du Boschet fait l'objet d'un régime dérogatoire, relevant du secteur du S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers.

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour fixer le taux de la T.E.O.M 2019 qui permettra de couvrir la dépense supportée par le budget de la Communauté de Communes. La dépense pour les ordures ménagères est équilibrée par le paiement de la facture et l'encaissement de la taxe payée par les contribuables.

Au titre de l'année 2019, le montant de la participation de la Communauté de Communes au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E sera de 5 374 920.92 €. Pour couvrir le montant de cette participation, étant donné que les bases prévisionnelles sont estimées à 32 927.740 €, il est proposé de voter un taux de T.E.O.M 2019 de 16.33 %.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote à 16.33 % le taux de la T.E.O.M. 2019 pour le régime général.

oOo

Vote du taux 2019 de la T.E.O.M pour la commune de Saint-Martin du Boschet et autorisation au Président pour signer la convention avec le S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers

Éric TORPIER, vice-président en charge des finances, rappelle qu'en application d'un régime dérogatoire dit de « représentation-substitution », la Communauté de Communes du Provinois adhère au S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers pour la commune de Saint-Martin du Boschet.

La T.E.O.M pour la commune est perçue par la Communauté de Communes du Provinois, en lieu et place du S.M.I.C.T.O.M. Le produit est ensuite reversé au S.M.I.C.T.O.M. Une convention fixe les modalités de ce reversement.

Par délibération du 4 février 2019, le comité syndical du S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers a fixé à 17.14 % le taux de la T.E.O.M. 2019 pour le territoire auquel est rattaché Saint-Martin du Boschet.

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour voter son propre taux. Il est proposé de voter le même taux que celui voté par le S.M.I.C.T.O.M de la région de coulommiers.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote pour la commune de Saint-Martin du Boschet un taux de T.E.O.M 2019 de 17.14 %, et autorise le Président ou son représentant à signer la convention de reversement avec le S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers.

oOo

Liste des emplois communautaires constituant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Provinois

Le tableau des effectifs était joint aux notes de synthèse.

Nicolas FENART, vice-président en charge de l'administration générale, explique que dans le cadre de l'intégration des éducateurs de jeunes enfants en catégorie A, il est nécessaire de modifier les appellations de ces grades comme suit :

- ✓ Educateur de jeunes enfants catégorie B, en Educateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe catégorie A,

Dans le cadre de l'organisation de l'accueil de loisirs de Beton-Bazoches, il est nécessaire d'aménager les postes comme suit :

- ✓ Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (9,95/35^{ème} hebdomadaires),
- ✓ Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (6,47/35^{ème} hebdomadaires).

Aussi, pour se conformer aux dispositions réglementaires, il est nécessaire d'en transférer les effets dans la liste des emplois communautaires constituant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Provinois.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **Fixe la liste des emplois communautaires conformément au tableau des effectifs.**
- ✓ **Ouvre la possibilité de recourir à des agents contractuels conformément aux dispositions mentionnées aux articles 3 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut de la fonction publique territoriale, rémunérés sur la base indiciaire correspondant à un échelon ou au taux horaire du grade, selon les modalités de recrutement.**
- ✓ **Autorise le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.**

oOo

Actualisation des tarifs du service de portage de repas à domicile

Nicolas FENART, vice-président en charge de l'administration générale, énonce que dans le cadre de l'exercice de sa compétence statutaire « service à la personne », la Communauté de Communes du Provinois organise un service de portage de repas à domicile depuis le 1^{er} septembre 2015.

Il est rappelé que :

- ✓ Ce service est ouvert à toute personne intéressée.
- ✓ Le plateau-repas inclut une collation pour le soir.
- ✓ La livraison est faite 3 fois par semaine : les mardis, mercredis et samedis à Provins et les lundis, mercredis et vendredis dans les autres communes, avec prise de commande 48 heures à l'avance.
- ✓ Une adaptation des repas est possible en cas de régimes spécifiques (sans sel, diabétique...).

Actuellement le prix du repas est de 8.55 €. Il est proposé d'appliquer une augmentation de 2.3 %, ce qui fixerait le tarif du repas à 8.75 €.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le tarif du repas à 8,75 € et dit que ce nouveau tarif s'appliquera à l'ensemble des bénéficiaires du service à compter du 1^{er} septembre 2019.

Actualisation des tarifs du conservatoire du Provinois

Marie-Pierre CANAPI, vice-présidente en charge du Sport et de la Culture, indique qu'il est proposé au conseil communautaire de voter une augmentation de 2.3 % des tarifs du conservatoire, pour la prochaine rentrée scolaire :

	Elèves résidant			Elèves résidant		
	Communautés de Communes du Provinois			Hors territoire Communauté de Communes du Provinois		
	Tarifs actuels	2,3 %	Nouveaux tarifs	Tarifs actuels	2,3 %	Nouveaux tarifs
Eveil musical	210	4,8	215	420	9,67	430
Eveil musical+ instruments	420	9,67	430	790	18,2	810
Forfait 1 ^{er} instrument						
-1 ^{er} élève de la famille	420	9,67	430	790	18,2	810
-2 ^{eme} élève de la famille	370	8,5	380	740	17	760
Forfait 2 ^{ème} Instrument	180	4,1	185	350	8	360
Forfait loisir cycle 1	505	11,62	515	1000	idem	1000
Forfait loisir cycle 2	755	17,37	775	1500	idem	1500
Forfait loisir cycle 3	1010	23	1030	2000	idem	2000
Forfait harmonie	190	4,37	195	370	8,5	380
Forfait orchestre de chambre	190	4,37	195	370	8,5	380
Forfait orchestre hors cursus	105	2,42	110	105	2,42	110
Atelier de jazz	210	4,8	215	420	9,67	430
Atelier jazz vocal		création	110			215
Maîtrise ext	105	2,42	110	210	4,8	215
Solfège adulte ext	105	2,42	110	210	4,8	215
FM ext	105	2,42	110	210	4,8	215
Option BAC		création	115			220

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la nouvelle grille tarifaire du conservatoire du Provinois qui s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2019 et précise que les cotisations seront réglées selon une périodicité mensuelle, trimestrielle ou annuelle, et que toute période commencée est due.

oOo

Fixation des modalités d'attribution des subventions pour les projets pédagogiques à vocation culturelle des écoles du territoire

Marie-Pierre CANAPI, vice-présidente en charge du Sport et de la Culture, rappelle que depuis sa création, la Communauté de Communes du Provinois s'est engagée auprès des écoles du territoire en leur apportant une aide financière pour la réalisation de leurs projets pédagogiques à vocation culturelle.

Dans un premier temps, la subvention versée par la Communauté de Communes était égale à 20 % du montant restant à la charge de l'école, toutes subventions déduites et plafonnée à 300 €. Puis, le conseil communautaire le 13 avril 2018 a décidé de modifier ces critères de la manière suivante : la subvention de la Communauté de Communes est égale à 20 % du coût du projet et plafonnée à 1 000 €, sous réserve que le montant de subvention qui découle de ce calcul ne soit pas supérieur au coût restant à la charge de l'école. Si c'est le cas, la subvention sera versée au réel.

Cependant, en prenant en compte ces nouveaux critères d'attribution, il est apparu que la Communauté de Communes subventionnait non pas seulement la partie culturelle du projet, mais le projet pédagogique dans son ensemble, à savoir le transport, l'hébergement et les sorties à caractère non culturel.

La commission Sport et Culture s'est réunie le 11 mars dernier pour re travailler sur ces critères d'attribution. Les propositions suivantes ont été faites :

- Les projets présentés doivent avoir une visée culturelle (artistique, patrimoniale, historique).
- La possible subvention s'exercera sur la partie culture, selon les modalités suivantes :
 - Un projet par an et par école.
 - Prise en compte de 20 % du coût culture, plafonné à 1000 €.
 - Le demandeur devra remplir un dossier prévu à cet effet. Ce dossier fera apparaître de manière explicite le volet culture, et devra être accompagné des devis et projets pédagogiques concernés.
- Le vote d'une éventuelle subvention se fera avant ou après réalisation du projet ; le versement de la subvention n'interviendra qu'après réalisation du projet, sur présentation des factures.
- La commission culture examinera la recevabilité de la demande.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les nouveaux critères d'attribution des subventions pour les projets pédagogiques à vocation culturelle des écoles du territoire.

oOo

Autorisation au Président pour signer la convention de partenariat avec ACT'ART dans le cadre de la mise en œuvre d'une résidence d'artistes sur le territoire

Le projet de convention était joint en annexe des notes de synthèse.

Marie-Pierre CANAPI, vice-présidente en charge du Sport et de la Culture, rappelle que les Scènes Rurales, spectacles mis en place par ACT'ART, opérateur culturel du Département de Seine-et-Marne, ont pris fin en juin 2018 et que ce dispositif a été remplacé par des résidences artistiques.

La Communauté de Communes, ACT'ART et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, ont décidé de s'associer pour mettre en œuvre une résidence artistique et culturelle sur le territoire du Provinois. Le principe d'une résidence artistique est d'accueillir et d'héberger un artiste ou un collectif d'artistes pendant plusieurs mois et de mettre en place un programme d'interventions et d'actions participatives avec la population sous forme de rencontres, d'ateliers, de stages, de discussions ...

Le thème retenu pour cette résidence d'artistes est : « travail de mémoire autour des carrières et des mines d'argile ».

Un comité de pilotage s'est réuni le 12 novembre 2018 pour étudier les 11 dossiers de candidatures reçues. Les artistes retenus « Les Protagonistes » sont un collectif réunissant plasticiens, danseurs et architectes.

Cette résidence artistique a été inaugurée le 16 mars dernier à Longueville et la restitution des travaux se fera le 1^{er} juin à Poigny.

La Communauté de Communes du Provinois participera à ce projet à hauteur de 7 500 €. Pour formaliser ce partenariat avec ACT'ART, une convention doit être signée.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec ACT'ART.

oOo

Attribution d'une subvention en faveur de l'association « Les amis de notre dame de Voulton »

Marie-Pierre CANAPI, vice-présidente en charge du Sport et de la Culture, indique que l'association « Les amis de notre dame de Voulton » organisera le 31 août 2019, un concert dans les jardins du prieuré.

Le coût de cette manifestation est de 2 000 €. L'association a sollicité la Communauté de Communes pour l'organisation de cette journée.

Il est proposé d'attribuer à l'association « Les amis de notre dame de Voulton », une subvention de 500 €.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote faveur de l'association « les amis de notre dame de Voulton » une subvention de 500 €.

oOo

Attribution d'une subvention en faveur du foyer rural de Chenoise

Marie-Pierre CANAPI, vice-présidente en charge du Sport et de la Culture, indique que le foyer rural de Chenoise en partenariat avec l'école de Chenoise et l'association INVENTIO a mis en place un projet pédagogique d'ateliers-musique en milieu scolaire.

Des séances de travail de 45 minutes et de 1 H 45 étaient proposées avec un violoniste et violoncelliste. Ces ateliers musicaux se sont tenus en 4 demi-journées les 7 et 8 février 2019.

Le coût total de ce projet s'est élevé à 1 200 €. Le foyer rural sollicite une subvention de la part de la Communauté de Communes du Provinois pour l'organisation de ces « ateliers-musique ». Il est proposé d'attribuer au foyer rural de Chenoise une subvention de 250 €.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en faveur du foyer rural de Chenoise, une subvention de 250 €.

oOo

Attribution d'une subvention en faveur de l'association « Sarbacane »

Jean-Claude RAMBAUD, vice-président en charge de l'enfance, explique que l'association Sarbacane organise et gère le centre de loisirs sur les communes de Soisy-Bouy et de Chalaudre-la-Petite depuis septembre 2013.

Outre les cotisations et les participations financières des parents, l'association pour fonctionner percevait également de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne une prestation de service : la Prestation de Service Ordinaire (PSO). Or la C.A.F a cessé de verser cette prestation aux associations étant donné que la gestion et le fonctionnement des Accueil de Loisirs Sans Hébergement relève désormais de la compétence des collectivités locales.

L'association Sarbacane sollicite une aide financière de la Communauté de Communes du Provinois d'un montant de 2 500 €. Ce montant correspond à la somme totale des prestations qui auraient dû être versées par la C.A.F.

Il est proposé au conseil communautaire de verser à l'association la somme de 2 500 €.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en faveur de l'association « Sarbacane » une subvention de 2 500 €.

oOo

Approbation du règlement intérieur du service de transport à la demande B.ALA.DE

Le projet de règlement intérieur était joint aux notes de synthèse.

Alain BALDUCCI, vice-président en charge des transports, indique que le projet de règlement intérieur a été élaboré par l'opérateur du service de Transport à la Demande, que ce projet de règlement intérieur régit le fonctionnement, les modalités de réservation et d'annulation, la tarification, les conditions d'accès et d'utilisation du service.

Le conseil communautaire est invité à adopter ce règlement intérieur.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars et la commission transport le 26 mars 2019, ont rendu un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du service de transport à la demande.

Aide à l'ingénierie sur le territoire de la Communauté de Communes du Provinois dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 et demandes de financement

Le Président explique que la Région et l'Etat partagent l'objectif de faire de l'Île-de-France une région attractive, compétitive et solidaire. Le Schéma Directeur de la Région (SDRIF) « l'Île-de-France 2030 » pose les bases stratégiques et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ce projet partagé. Le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 définit les modalités pour y parvenir.

La Communauté de Communes du Provinois est éligible au dispositif de mise en œuvre du soutien aux dynamiques territoriales périurbaine, rurales et des pôles de centralité, dit « aide à l'ingénierie » du volet territorial du CPER Ile de France 2015-2020. Les trois objectifs visés de ce dispositif sont :

- Accompagner la restructuration intercommunale,
- Soutenir les dynamiques territoriales permettant de lutter contre les disparités infrarégionales et conforter la multipolarité de l'Île de France, d'encourager les territoires périurbains à bien définir leurs projets de développement et à inscrire leurs stratégies dans les grands enjeux régionaux de planification et d'aménagement,
- Mobiliser et coordonner l'offre d'ingénierie francilienne en proposant aux territoires un dispositif intégré via notamment un accompagnement mutualisé, un cadre d'échange privilégié, et une stratégie d'étude pluriannuelle...

Pour pouvoir prétendre à ce dispositif les 3 actions suivantes d'un montant total de 177 000 € HT sont proposées :

1°) La réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorialisé, pour un montant estimé à 80 000 € HT, avec un démarrage prévu en novembre 2019.

Objectif :

- Mener une réflexion partagée avec les acteurs de terrain pour orienter le programme d'intervention et construire un véritable projet de territoire voulu par tous.
- Identifier et hiérarchiser les besoins et les enjeux pour recentrer les actions existantes et celles à engager autour d'objectifs réalisables.

2°) La réalisation d'une étude pour l'extension de la ligne « Probus », sur le territoire du Provinois, pour un montant estimé à 50 000 € HT, avec un démarrage prévu en octobre 2019.

Objectif :

- Avoir une réflexion sur la desserte des établissements scolaires et la possible extension de cette ligne aux communes périphériques.

3°) La réalisation d'une étude pour la création de liaisons douces, pour un montant estimé à 47 000 € HT, avec un démarrage prévu en novembre 2019.

Objectif :

- Permettre de déterminer un projet d'aménagement cyclo-touristique global et cohérent sur l'ensemble du territoire. La prise en compte de la vocation touristique des parcours mais aussi de la mobilité du quotidien au sein du territoire et avec les territoires limitrophes.

Claire CRAPART annonce qu'un séminaire sur le PCAET sera organisé le 18 avril prochain à Bannost. La réflexion portera également sur ce qu'il est possible de faire en matière d'économie d'énergie et de rénovation de bâtiments.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le programme d'étude annexé, proposé à l'Etat et à la Région pour faire l'objet d'une convention cadre tripartite,**
- **Autorise le Président ou un vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention,**
- **Sollicite au titre de la convention-cadre tripartite, un montant total de subvention de 123 900 €, pour financer toute ou partie des actions inscrites dans le cadre du programme d'études de la Communauté de Communes du Provinois,**
- **Précise qu'au regard des modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide à l'ingénierie, la dotation potentielle maximum que l'Etat et la Région peuvent accorder à la Communauté de Communes du Provinois est de 124 000 € HT au total.
Et étant donné les montants prévisionnels de chacune des 3 études indiqués ci-dessus un taux de subvention maximum de 70 % par étude du coût Hors Taxes, l'enveloppe de 123 900 € de subvention sera répartie entre l'État et la Région Ile-de-France,**
- **Fixe la participation financière maximale de la Communauté de Communes du Provinois à hauteur de 53 100 € HT, soit 30 % du coût Hors Taxes, pour l'ensemble de ce programme d'études,**
- **Précise que la Communauté de Communes du Provinois recrutera, conformément à ses engagements auprès de la Région, 1 stagiaire pour une période minimum de deux mois,**
- **Stipule que chaque subvention sera régie par une convention de financement bilatérale soit entre :**
 - **la Région Ile-de-France et la Communauté de Communes du Provinois,**
 - **ou l'État et la Communauté de Communes du Provinois,**
- **Approuve les modèles de conventions bilatérales qui permettront de concrétiser ces financements,**
- **Autorise le Président ou un vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer les conventions bilatérales pour les montants susvisés, sans qu'il soit nécessaire de délibérer à chaque financement,**
- **Autoriser le Président, ou un vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à ce dossier.**

oOo

Signature d'une convention avec le Département de Seine-et-Marne pour le Fonds de Solidarité Logement (F.S.L)
--

Le Président explique que le Fonds de Solidarité Logement intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement (dépôt de garantie, premier loyer, frais d'installation, garantie aux impayés de loyer et dettes de loyers), tant dans le parc privé que public.

Le F.S.L intervient également pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie, que l'occupant soit locataire ou propriétaire. Ce dispositif soutient par ailleurs financièrement les structures d'insertion effectuant de l'accompagnement social lié au logement (A.S.S.L) ainsi que les organismes effectuant de la gestion locative en direction des ménages en insertion.

Du fait de la compétence obligatoire qu'exerce le Département en la matière depuis le 1^{er} janvier 2005, l'assemblée départementale a décidé de consacrer à ce dispositif un financement départemental de 3 500 000 € pour l'année 2019. L'assemblée départementale a décidé, lors de sa séance du 24 mars 2017, de réviser les conditions d'attributions de garanties d'emprunt accordées aux bailleurs sociaux.

L'adhésion au F.S.L de la commune d'implantation des logements sociaux, dès lors que sa population dépasse les 1 500 habitants ou de l'E.P.C.I compétent en matière de logement auquel elle appartient, devient un critère de recevabilité de la demande de garantie d'emprunt.

Il est proposé que la Communauté de Communes du Provinois contribue en lieu et place de ses communes membres au F.S.L à hauteur de 0,30 € par habitant, ce qui représente une contribution 2019 de 10 756 €.

Une convention d'adhésion 2019 au F.S.L doit être signée avec le Département de Seine-et-Marne.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à signer cette convention.

oOo

Fixation des tarifs pour les interventions sur les nids de frelons asiatiques à l'extérieur du territoire de la Communauté de Communes du Provinois

Le Président énonce que depuis 2017, la présence de nids de frelons asiatiques est régulièrement constatée sur le territoire du Provinois. Etant donné que les pompiers n'interviennent plus, la Communauté de Communes s'est dotée de moyens nécessaires pour lutter contre ce fléau en prenant en charge l'achat du matériel nécessaire ainsi que la formation des intervenants. Devant la recrudescence de ces nids de frelons asiatiques, des communes hors territoire ont sollicité les services de la Communauté de Communes.

Ce service gratuit sur le territoire de la Communauté de Communes pourrait s'étendre aux communes limitrophes, mais ces interventions pourraient être facturées à 160 € TTC.

Le Président indique que ce tarif de 160 € est le tarif pratiqué à ce jour par le SDIS sur les nids de guêpes.

Le Président ajoute avoir obtenu des services du SDIS un véhicule tout utilité (VTU) qui servira pour les interventions sur ces nids de frelons.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 160 € TTC le coût d'une intervention sur les nids de frelons asiatiques à l'extérieur du territoire de la Communauté de Communes du Provinois.

oOo

Modifications des statuts du S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers

Nicolas FENART, vice-président en charge de l'administration générale, indique que lors du dernier comité syndical du S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers qui s'est tenu le 4 février dernier, deux modifications statutaires ont été approuvées.

La première modification a porté sur la rédaction de l'article 1 des statuts, intitulé « Constitution ». Le comité syndical a procédé à un changement de dénomination du syndicat. Le syndicat ne se dénomme plus Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de Coulommiers (S.M.I.C.T.O.M), mais se dénomme désormais « **COVALTRI 77** ».

La seconde modification statutaire a porté sur la rédaction de l'article 2, intitulé « Collectivités adhérentes ». A la suite de la fusion des 2 communes de BEAUTHEIL et de SAINTS, créant au 1^{er} janvier 2019 la commune nouvelle de BEAUTHEIL-SAINTS, l'article 2 des statuts a dû être actualisé pour prendre en compte la création de cette commune nouvelle et donc des communes adhérentes au syndicat.

La Communauté de Communes du Provinois adhérent au S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers pour la commune de Saint-Martin du Boschet, est invitée à se prononcer sur ces modifications statutaires.

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces modifications statutaires.

oOo

Désignation des délégués suppléants de la Communauté de Communes du Provinois appelés à siéger au comité syndical intercommunal du bassin de l'Aubetin

Claire CRAPART, vice-présidente en charge de l'eau, du développement durable et de la formation des élus, rappelle que la Communauté de Communes du Provinois est l'un des deux membres du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Aubetin chargé de la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) sur le bassin de l'Aubetin depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les dispositions de l'article 5 des statuts du syndicat prévoient une nouvelle composition du comité syndical à raison, désormais, de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants par membre adhérent contre 14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants auparavant.

Il est rappelé que la Communauté de Communes a délibéré le 14 décembre 2018 pour désigner ses 8 délégués titulaires :

1. Alain BOULLLOT,
2. Pascal CAPOEN,
3. Jean-Marie CHARLET,
4. Joël FADIN,
5. Stéphane GARNOT,
6. Hervé GOUESBIER,
7. François HENRY,
8. Vincent PARISOT,

Le conseil communautaire est maintenant invité à délibérer pour désigner 8 délégués suppléants.

La proposition suivante est faite :

1. Robert DEANT (Frétoy)
2. Alain JOLY (Courtacon)
3. Jean-Luc DRIOT (Beton-Bazoches)

4. Christophe SOUY (Sancy-les-Provins)
5. Philippe LOIR (Courchamp)
6. Romain PHILIPPE (Augers-en-Brie)
7. Alexandre COLOMBO (Rupéreux)
8. Nicolas FENART (Montceaux-les-Provins)

Le bureau communautaire dans sa séance du 22 mars 2019 a émis un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne en qualité de délégués suppléants pour siéger au comité syndical du bassin de l'Aubetin, les personnes désignées ci-dessus.

oOo

Plus personne ne demandant la parole, le Président remercie Tony PITA, maire, ainsi que le conseil municipal de Villiers-Saint-Georges pour leur accueil.

La séance est levée.

Le secrétaire de séance



Dominique GAUFILLIER